



Thème 5 : Accompagner toutes les personnes

Dans les remontées, la question des personnes divorcées-remariées est prépondérante.

1. Célibataires : très peu de contributions. Cet état de vie ne semble pas reconnu par l'Église

Freins : le modèle dominant est la famille, les célibataires ne sont pas mentionnés dans le lineamenta : état de vie non pris en compte hors du célibat consacré. L'Église n'a pas de parole particulière pour les célibataires. Sentiment d'exclusion, de transparence. Comment les repérer ?

2. Difficultés conjugales :

Mis en œuvre : Groupes d'écoute et de conseil, des mouvements agissent mais déficit d'information

Propositions pour aller plus loin :

Faire connaître ce qui existe déjà. Problème de diffusion de l'information.

Mettre en place des lieux d'écoute, d'accueil, avec des personnes formées à l'accompagnement et reflétant les diverses réalités de situation des familles, dans les paroisses, les mouvements, au niveau du diocèse. Avoir des lieux d'écoute spécifiques pour les enfants.

Les difficultés de la vie conjugale peuvent être dues à l'insuffisance de la préparation au mariage.

Soigner la préparation au mariage avec initiation à la prière, au sacrement.

Promouvoir une gradualité vers le mariage par des étapes marquées par des rites à l'exemple du catéchuménat.

3. Familles monoparentales

Déjà mis en œuvre : On les repère par les enfants du catéchisme.

Propositions pour aller plus loin :

Mettre en place une aide matérielle (garderie, aide aux devoirs...) et morale (groupes de parole)

Faire des messes des familles qui intègrent les difficultés des familles.

Freins : Manque de formation du clergé

4. Personnes divorcées

Déjà mis en œuvre :

Il existe des groupes d'accompagnement (Chrétiens divorcés, CNDA...) et rencontre diocésaine avec l'Evêque

Rencontres spécifiques qui existent, mais limitées: messe annuelles, retraite annuelle, conférences

Certaines contributions soulignent l'évolution de la mentalité de nos communautés vers une miséricorde envers les personnes divorcées.

Propositions pour aller plus loin :

Bien expliquer aux personnes divorcées et aux prêtres qu'ils ont accès aux sacrements, qu'il n'y a pas d'excommunication.

Inviter les personnes divorcées-remariées à prendre toute leur place dans la communauté. On constate que dans certaines paroisses les personnes divorcées-remariées occupent des fonctions importantes et qu'ils sont nombreux.

Demande que les réflexions des groupes de personnes divorcées soient prises en compte par l'Église. Prendre en compte la souffrance des enfants, avoir des groupes spécifiques pour eux.

Une contribution propose que des laïcs référents dans chaque diocèse éclairent les prêtres sur ce sujet.

Certaines contributions proposent de développer le jeûne eucharistique pour se rendre solidaire de ceux qui n'y ont pas accès

Regard positif sur la discipline des orthodoxes sur le mariage qui donnent une deuxième chance. Une contribution propose une réflexion œcuménique sur le mariage.

Permettre l'accès aux sacrements si démarche sincère et après un cheminement pénitentiel accompagné par un groupe de personnes qualifiées/missionnées de la communauté.

Faciliter l'accès à la procédure de reconnaissance de la nullité du mariage sans favoriser l'hypocrisie. Mais pour d'autres, cette procédure est difficile à comprendre, blessante notamment pour les enfants nés d'un mariage déclaré nul. Certaines contributions pensent que la reconnaissance de nullité n'est pas une bonne solution comme réponse à la question du divorce et que l'Église devrait plutôt exercer sa miséricorde (pouvoir de lier et délier).

Une contribution souligne qu'en exigeant que par leur amour les époux représentent et expriment l'amour et la fidélité du Christ pour son Église, on risque de confondre ce que le sacrement permet de réaliser et sa réalisation achevée.

Freins : Hétérogénéité des positions du clergé dans l'accès au sacrement.

Grande majorité des remontées : Perception que la position de l'Église stigmatise, incompréhension de la privation de tous les sacrements et sentiment de grande injustice.

5. Personnes homosexuelles :

Une contribution d'un groupe de chrétiens homosexuels. Les autres contributions sont de l'ordre du témoignage et du constat et insistent sur l'accueil.

Déjà mis en œuvre :

Accueil des personnes homosexuelles pas généralisé. Le problème est qu'on les réduit à leur orientation sexuelle.

Propositions : Avoir un rituel pour reconnaître la valeur de l'engagement.

6. Les familles éprouvées par la maladie, le deuil, la solitude, le grand âge : peu de contributions

Accompagner les familles après le deuil.

Pas assez de ressources humaines pour l'accompagnement.

Difficulté de repérer ces personnes.